

TARIFS COTISATIONS 2017

NOUVEAUX MEMBRES

Tarif de base Individuel	1 506 €	Tarif de base Individuel Sociétaire	1 205 €
Tarif de base Couple	2 175 €	Tarif de base Couple Sociétaire	1 740 €
Nouveau Individuel année 1	1 000 €	Nouveau Sociétaire individuel année 1	800 €
Nouveau individuel année 2	1 250 €	Nouveau Sociétaire individuel année 2	1 000 €
Nouveau couple année 1	1 500 €	Nouveau Couple sociétaire année 1	1 200 €
Nouveau couple année 2	1 840 €	Nouveau Couple sociétaire année 2	1 472 €
NOUVEAUX MEMBRES HORS DEPARTEMENT OU RESIDENCE PRINCIPALE A + de 50 KLMS			
Individuel Hors départ. ou + 50 km année 1	850 €	Individuel Sociétaire Hors départ. ou +50km année 1	680 €
Individuel Hors départ. ou + 50 km année 2	1 000 €	Individuel Sociétaire Hors départ. ou +50km année 2	800 €
Couple Hors départ. ou + 50 km année 1	1 310 €	Couple sociétaire Hors départ. ou + 50km année 1	1 048 €
Couple Hors départ. ou + 50 km année 2	1 515 €	Couple sociétaire Hors départ. ou + 50km année 2	1 212 €
Tarif de base: Individuel	1 506 €	Tarif de base: Individuel Sociétaire	1 205 €
Tarif de base: Couple	2 175 €	Tarif de base: Couple Sociétaire	1 740 €

Cotisations Jeunes

Enfant de membre moins de 18 ans	gratuit
Petits enfants de membres	50 €
Individuel moins de 18 ans	110 €
Plus 18 ans jusqu'à 30 ans	310 €
Plus de 30 à 34 ans	800 €

Le paiement intégral (plein tarif département et hors département) avant le 28 février ou dans les 30 jours pour les nouveaux membres inscrits en cours d'année donne droit à 2 GF gratuits (3 GF pour les cotisations couples) utiliser dans les 12 mois. Les cotisations "jeunes" ne donnent pas droit aux invitations gratuites.

Tout membre de plus de 34 ans a la possibilité d'obtenir: pour les Individuels 7 GF/an à tarif préférentiel au prix special de 30 € de décembre à fin février et de 35 € de mars à fin novembre.

Pour les couples le nombre est de 10 GF/an. Ils sont utilisables pendant la période correspondant à leur tarif, sur une journée et à condition de jouer avec l'utilisateur de ces GF .

Le même bénéficiaire ne peut jouer que 5 fois/an.

Pour les nouveaux membres les cotisations peuvent être prises de date à date. Pour les membres "anciens" c'est la date de la précédente cotisation qui est retenue.